

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

*paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville*

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO .....	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER .....	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).  
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".  
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte.      □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg  
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**  
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

#### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

- Nomination et affectation..... 642

#### PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - Annonces légales..... 645  
B - Déclaration d'associations..... 646

## PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

##### NOMINATION

**Arrêté n° 4028 du 31 mai 2017.** Mlle **GAMBOU (Martine)**, conseiller des affaires étrangères de la catégorie I, échelle 1, 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Paris (République Française), en qualité de secrétaire d'ambassade, en remplacement de M. **ACKONDZO (François)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 5 novembre 2012, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4029 du 31 mai 2017.** M. **OTEBE (François)**, administrateur adjoint des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Berlin (Allemagne), en qualité de secrétaire d'ambassade.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet à compter du 2 décembre 2005, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4030 du 31 mai 2017.** M. **MOUGANI (Roger)**, secrétaire des affaires étrangères de la catégorie I, échelle 1, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Ankara (République de Turquie), en qualité de secrétaire d'ambassade, en remplacement de M. **MBELANGANI (Emile)**.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet pour compter du 6 octobre 2014, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4031 du 31 mai 2017.** M. **SAMA-OMBENDA (Pierre)**, attaché des services administratifs et financiers de la catégorie I, échelle 2, 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Libreville (République Gabonaise), en qualité de secrétaire d'ambassade délégué des finances, en remplacement de M. **ELENGA (Jean François)**.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet à compter du 9 mai 2011, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4032 du 31 mai 2017.** Mme **PACKA-TCHISSAMBOU** née **MISSAMOU (Léonie)**, attachée des affaires étrangères de la catégorie 1, échelle 2, 2<sup>e</sup> échelon, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Luanda (République d'Angola) en qualité d'attachée d'ambassade, en remplacement de M. **ESSEMBOU (Bernard)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4033 du 31 mai 2017.** Mme **BOLONDO** née **KOULA (Adelphine)**, attaché de la catégorie 1, échelle 2, 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Pretoria (République Sud Africaine), en qualité d'attaché administratif, en remplacement de Mme **BOZONGO (Léonie Célestine)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 3 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4034 du 31 mai 2017.** Mlle **NGOUAPOLO (Justine)**, administrateur en chef des services administratifs et financiers (administration générale) de la catégorie I, échelle 1, 15<sup>e</sup> échelon, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo au Caire (République Arabe d'Egypte), en qualité de premier secrétaire d'ambassade, en remplacement de M. **SOKOUOP (Jean Alfred)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 3 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4035 du 31 mai 2017.** M. **ITOUA MOSSA (Aristide)**, administrateur des services administratifs et financiers (administration générale) de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à La Havane (République de Cuba), en qualité de secrétaire d'ambassade délégué des finances, poste en création.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 16 juin 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4036 du 31 mai 2017.** M. **ABAYE BAPOSSO (Jacob)**, chancelier des affaires étrangères de la catégorie II, échelle 1, 4<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Ankara (République de Turquie), en qualité d'attaché administratif, poste non pourvu depuis sa création.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 2 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4037 du 31 mai 2017.** M. **MBOUNBZA (Jean Serge Romuald)**, secrétaire principal d'administration de la catégorie II, échelle 1, 9<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Kigali (République du Rwanda), en qualité d'attaché d'ambassade.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 6 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4038 du 31 mai 2017.** Mlle **NGANONGO MOUASSANGA (Sandrine Prisca)**, secrétaire principal d'administration de la catégorie II, échelle, 4<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Pretoria (République Sud Africaine), en qualité de secrétaire particulière, en remplacement de Mme **YOMBAH OYOUA (Aurélié Sabine)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 6 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4039 du 31 mai 2017.** Mlle **GOUENDE (Yolande Clémentine)**, attachée des affaires étrangères de la catégorie 1, échelle 2. 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Addis-Abeba (République Fédérale Démocratique d'Ethiopie), en qualité de secrétaire particulière, en remplacement de M. **NGAMOUBABI (Joël)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet à compter du 29 septembre 2014, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4040 du 31 mars 2017.** Mlle **TOMA (Louise Evangélique)**, agent spécial principal contractuel de la catégorie II, échelle 1, 11<sup>e</sup> échelon, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Paris (République Française), en qualité d'attaché technique, en remplacement de Mme **MOKOKO WONGOLO née SOLLAT (Cécile Germaine)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 24 mai 2016, date de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4041 du 31 mai 2017.** Mlle **IWANDZA (Catherine)**, agent spécial principal de la catégorie II, échelle 1, 8<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Yaoundé (République du Cameroun), en qualité de secrétaire particulière, en remplacement de Mme **NGOMBA (Catherine)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 25 avril 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4042 du 31 mai 2017.** Mlle **KENGUE (Nestorine)**, chancelière des affaires étrangères de la catégorie II, échelle 1, 3<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Ankara (République de Turquie), poste en création.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 2 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4043 du 31 mai 2017.** Mlle **ONGOLI (Barbe Céline)**, agent spécial principal de la catégorie II, échelle 1, 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à New Delhi (République de l'Inde), en qualité de secrétaire particulière, poste non pourvu depuis sa création.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 6 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4044 du 31 mai 2017.** M. **KIYINDOU (Gabriel)** est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Libreville (République Gabonaise), en qualité de chauffeur.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 2 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4045 du 31 mai 2017.** M. **GANTSALA (Daniel)**, attaché des services administratifs et financiers de la catégorie I, échelle 2, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon des services administratifs et financiers (Administration Générale), est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Kigali (République du Rwanda), en qualité de secrétaire d'ambassade, poste en création.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 3 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4046 du 31 mai 2017.** M. **OBINIY (Jacques Cyr Rufin)**, chauffeur contractuel de la catégorie III, échelle 3, 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Kigali (République du Rwanda), en qualité de chauffeur, poste en création.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 3 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4047 du 31 mai 2017.** M. **NGALI (Baudoin Armel)**, chauffeur de la catégorie III, échelle 3, 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Berlin (République Fédérale d'Allemagne), en qualité de chauffeur.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 26 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4048 du 31 mai 2017.** M. **OMPALA (Pierre Geoffroy)**, attaché des affaires étrangères de la catégorie III, échelle 2, 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à La Havane (République de Cuba), en qualité d'attaché diplomatique, poste en création.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 6 juin 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4049 du 31 mai 2017.** Mlle **OBANDO (Odile)**, commis des services administratifs et financiers de la catégorie III, échelle 2, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>re</sup> échelon (administration générale), est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Kigali (République du Rwanda), en qualité de secrétaire particulière, poste en création.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 3 mai 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4050 du 31 mai 2017.** Mlle **GAMBOU (Ida Francine)**, secrétaire principale d'administration de la catégorie II, échelle 1, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon des services administratifs et financiers (administration générale), est nommée et affectée au consulat général de la République du Congo à Guangzhou (République Populaire de Chine), en qualité de secrétaire bilingue, poste en création.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 18 mars 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**Arrêté n° 4051 du 31 mai 2017.** M. **BAVOUIDITSI (Gaston)**, attaché des services administratifs et financiers de la catégorie I, échelle 2, 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon (administration générale), est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Malabo (République de Guinée Equatoriale), en qualité de huissier, en remplacement de Mme **ISSABOU née MPOLO (Thérèse)**.

L'intéressé percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 29 avril 2016, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

**Arrêté n° 4052 du 31 mai 2017.** Mlle **OKOUAKA (Françoise)**, chancelier des affaires étrangères de la catégorie II, échelle 1, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Rabat (Royaume du Maroc), en qualité de secrétaire particulière, en remplacement de Mme **OTSANA (Françoise)**.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté, pris en régularisation, prend effet à compter du 25 janvier 2011, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

**PARTIE NON OFFICIELLE****- ANNONCES -****A – ANNONCES LEGALES**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA  
Notaire

Avenue Félix Eboué, immeuble « Le 5 février 1979 »  
2° étage gauche (face ambassade de Russie), centre-ville,  
Boîte postale : 18, Brazzaville  
Tél : (242) 05 350 84 05/06 639 59 39/05 583 89 78  
E-mail : etudematissaa@gmail.com

**MODIFICATION DES STATUTS****Société de Gestion du Village Aéroportuaire**

En abrégé « SOGEVA »

Société anonyme avec conseil d'administration

Au capital de 100 000 000 de F CFA

Siège social : à Brazzaville

République du Congo

RCCM : 13 B 3961

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la société dénommée : Société de Gestion du Village Aéroportuaire, en abrégé « SOGEVA », société anonyme avec conseil d'administration, en date à Brazzaville, du 30 juin 2016, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, notaire à Brazzaville, en date du 10 mai 2017, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 10 mai 2017 sous folio 084/5 numéro 1124, les actionnaires ont décidé, entre autres, de :

- modifier les articles 13,14 et 24 des statuts de la société relatifs aux délibérations du conseil d'administration, aux procès-verbaux, à la convocation et au lieu de réunion des assemblées.
- mettre à jour les statuts de la société.

Dépôt légal de l'acte a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 12 mai 2017, enregistré sous le numéro 17 DA 409.

Mention modificative a été portée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 15 mai 2017 sous le numéro M2/17-980.

Pour avis,

M<sup>e</sup> Ado Patricia Marlène MATISSA  
Notaire

Société Civile Professionnelle

« J.A. MISSAMOU & G.E.M. BIMBENI »,

En sigle « SCP J.A. MISSAMOU & G.E.M. BIMBENI »

Au capital de 1 000 000 de francs CFA

Siège social : avenue de l'Amitié (en face de la D.G.A.E.),

Boîte postale : 14175, centre-ville, Brazzaville

(République du Congo)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2017 de la société sus dénommée, enregistré le 16 mai 2017 à la recette des impôts de Poto-Poto, folio 91/7, n° 0846, l'assemblée a délibéré sur les questions suivantes :

- conditions de retrait d'un associé ;
- dissolution de la société civile professionnelle ;
- nomination d'un liquidateur ;
- fixation de la durée et du siège de la liquidation ;
- pouvoirs pour formalités.

Dépôt du procès-verbal enregistré au greffe le 31/05/2017, sous le numéro 17 DA 459.

Pour avis.

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3° étage, avenue de la Paix

En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville,

Boîte postale : 13.273, Tél. : (242) 05 522 96 23 /

06 952 17 26/

E-mail : skymbassa@yahoo.fi

République du Congo

**CONGO GENERAL SERVICES**

En abrégé « COGS SARL »

Société à responsabilité limitée

Au capital de un million (1 000 000) de francs CFA

Siège social : 79, avenue Boueta-Mbongo,

Arrondissement 4 Moungali, Brazzaville,

République du Congo

RCCM : 15 B 6215

Cession des parts sociales

Transformation de la société en société à  
responsabilité limitée unipersonnelle

Confirmation du gérant dans ses fonctions

Mise à jour des statuts

Aux termes du procès-verbal des décisions mixtes du 21 juillet 2016, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de la Plaine, Brazzaville, le 30 août 2016, sous folio 152/9 numéro 1893, l'associé unique de la société Congo Général Services, en abrégé «COGS SARLU», société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de un million (1 000 000) de francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, 79, avenue Boueta-Mbongo, arrondissement 4 Moungali, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit immobilier de Brazzaville sous le numéro 15 B 6215 et d'acte authentique de cession de parts, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- de la cession des parts sociales : Aux termes d'acte authentique de cession des parts sociales, reçu le 17 juin 2016 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, mademoiselle ONANGA ISSONGO LA-MBOSSA Guylaine De Grace, associée et propriétaire de cinquante

(50) parts sociales dans le capital social de la société Congo General Services, en abrégé « COGS SARL », a cédé la totalité de ses parts sociales au profit de monsieur OMANA NGATSONO Chancel Cornella.

- de la transformation de la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle : Suite à la cession de la totalité des parts sociales de mademoiselle ONANGA ISSONGO LAMBOSSA Guylaine De Grace au profit de monsieur OMANA NGATSONO Chancel Cornella, qui devient seul propriétaire de toutes les parts sociales constituant le capital social de la société Congo Général Services, en abrégé « COGS SARL », l'associé unique décide de poursuivre seul l'exploitation de la société et de transformer la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle dont l'abréviation sera désormais : « COGS SARLU ».
- de la confirmation du gérant dans ses fonctions : monsieur OMANA NGATSONO Chancel Cornella, associé unique a été confirmé dans ses fonctions de gérant de la société Congo Général Services, en abrégé « COGS SARLU » pour une durée indéterminée.
- mise à jour des statuts : Les statuts mis à jour ont été reçus le 21 juillet 2016 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, notaire, et enregistrés à Brazzaville à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de la Plaine, le 30 août 2016, sous folio 152/11 numéro 1895.

Dépôt légal a été effectué le 5 septembre 2016 au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 16 DA 782.

Les formalités d'inscription modificative ont été accomplies au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, sous le numéro 15 B 6215.

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

## B – DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2017

### Récépissé n° 017 du 17 avril 2017.

Déclaration au ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local de l'association dénommée : « **MISSION D'EVANGELISATION POUR LA CITE DE CHRIST** », en sigle « **E.M.C.C** ». Association à

caractère religieux. *Objet* : annoncer la parole de Dieu partout dans le monde ; former les chrétiens nés de nouveau à se prendre en charge ; préparer les chrétiens pour la cité de Christ. *Siège social* : n° 24, rue Mongo, Semi-quartier 207, Ste Bernadette, Matendé, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 12 juin 2016.

### Récépissé n° 116 du 12 mai 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **LES AMIS DE LA COMPTA** ». Association à caractère socioculturel et éducatif. *Objet* : promouvoir une formation gratuite en comptabilité en milieu scolaire ; perfectionner les professionnels de la comptabilité ; renforcer l'unité, la solidarité et la fraternité entre les membres. *Siège social* : n° 60, rue Zandé, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> mars 2017

### Récépissé n° 124 du 12 mai 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **OMEGA INTERNATIONAL FORWARD** », en sigle « **O.M.I.F** ». Association à caractère socioéconomique et éducatif. *Objet* : œuvrer pour l'orientation et l'insertion des jeunes non scolarisés en Afrique ; promouvoir l'éducation et le renforcement des capacités, l'emploi et la santé pour tous ; promouvoir les activités agropastorales ; suivre les questions liées à la logistique des migrations, de rapatriements ainsi que d'accueil et de connexions. *Siège social* : n° 39, rue Banda, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 10 mars 2017.

### Récépissé n° 125 du 16 mai 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **ASSOCIATION UROLOGIE POUR TOUS** », en sigle « **A.U.P.T** ». Association à caractère socio-sanitaire. *Objet* : organiser des campagnes de dépistage et d'information sur les cancers en urologie auprès des populations à risque ; promouvoir et soutenir des projets de recherche dans le domaine de l'onco-urologie ; organiser des conférences et colloques des échanges entre les patients atteints de ces pathologies et les professionnels de santé. *Siège social* : n° 1, rue Balloys, arrondissement 5, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 31 mars 2017.

### Récépissé n° 127 du 19 mai 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **ACTION SANTE COMMUNAUTAIRE POUR L'EDUCATION ET LA PREVENTION** », en sigle « **A.S.C.E.P** ». Association à caractère socioéducatif. *Objet* : œuvrer pour l'analyse des problèmes qui se posent aux jeunes vivants avec le VIH-Sida et y apporter des tentatives de solutions ; aider la population à se prévenir et à se prendre en charge en cas de maladie sexuellement transmissibles ; lutter contre la stigmatisation, la discrimination et la marginalisation des personnes démunies, handicapées et des orphelins. *Siège social* : n° 132, rue Mpangala, arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 13 mars 2017.



Imprimé dans les ateliers  
de l'imprimerie du Journal officiel  
B.P.: 2087 Brazzaville